



EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE

Commission permanente du **10 septembre 2018**

Décision n° **CP-2018-2577**

commune (s) : Grigny

objet : Equipement public - Eau - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rue Marcellin Berthelot, et appartenant à la société Citinéa ou toute autre société qui lui sera substituée

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Geoffroy

Président : Monsieur David Kimelfeld

Date de convocation de la Commission permanente : vendredi 31 août 2018

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : mardi 11 septembre 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco.

Absents excusés : MM. Da Passano (pouvoir à Mme Bouzerda), Philip (pouvoir à Mme Laurent), Barral, Mme Frih, M. Kabalo, Mme Belaziz.

Commission permanente du 10 septembre 2018**Décision n° CP-2018-2577**

commune (s) : Grigny

objet : **Equipement public - Eau - Acquisition, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu situées rue Marcellin Berthelot, et appartenant à la société Citinée ou toute autre société qui lui sera substituée**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction du foncier et de l'immobilier

La Commission permanente,

Vu le projet de décision du 28 août 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2017-1976 du 10 juillet 2017, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.1.

Dans le cadre du projet de reconstruction de la station de relèvement de Grigny et afin de permettre la réalisation des travaux de rénovation d'ouvrages d'assainissement situés dans le tréfonds des terrains, objet des présentes, la Métropole de Lyon doit acquérir 3 parcelles de terrain nu cadastrées AR 35, 36 et 42, d'une superficie totale de 1 024 m², situées rue Marcellin Berthelot à Grigny, appartenant à la société Citinée ou toute autre société qui lui sera substituée.

Aux termes du compromis, l'acquisition de ces 3 parcelles interviendrait, à titre purement gratuit, biens cédés libres de toute occupation ou location.

Ces parcelles devront être intégrées dans le domaine public métropolitain après travaux ;

Vu ledit dossier ;

DECIDE

1° - Approuve l'acquisition, par la Métropole, à titre gratuit, de 3 parcelles de terrain nu cadastrées AR 35, 36 et 42, d'une superficie totale de 1 024 m², situées rue Marcellin Berthelot à Grigny et appartenant à la société Citinée ou toute autre société qui lui sera substituée, dans le cadre du projet de reconstruction de la station de relèvement de Grigny et afin de permettre la réalisation des travaux de rénovation d'ouvrages d'assainissement situés dans le tréfonds des terrains, objet des présentes.

2° - Autorise monsieur le Président à accomplir toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la régularisation de cette acquisition.

3° - La dépense totale correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P19 - Assainissement, individualisée le 30 janvier 2017 pour un montant de 6 600 000 € en dépenses et de 124 800 € en recettes sur l'opération n° 2P19O2977.

4° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits au budget assainissement - exercice 2018 - chapitre 21 - compte 2111 - fonction 020 pour un montant d'environ 800 € au titre des frais estimés d'acte notarié.

5° - Cette acquisition, à titre gratuit, fera l'objet d'écritures d'ordre au chapitre 041 en dépenses - compte 2111 - fonction 01 et en recettes - compte 1328 - fonction 01 sur l'opération n° 2P19O2977.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 11 septembre 2018.